

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 4 AVRIL 2015 A 10H00

Le vingt mars deux mille quinze à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Pascal PHILIPPOT Maire.

Etaient présents : M. PHILIPPOT Pascal, M. MOUCHARD Patrick, Mme JUBAULT-BREGLER Anne, M. GIRAULT Bruno, M. PRADES Guy, M. LECOEUR Jean- Marie, Mme RYCKEBOER Danièle, Mme DONZIER Emmanuelle, Mme DAUSEND Sandra, Mme MAC DAID Emma, M. VEZIEN Nicolas, Mme BASMOREAU Stéphanie.

Procurations :

M. GALINIER-WARRAIN Gilles donne pouvoir à Mme Emmanuelle DONZIER

Absents :

Mme MATHIEU Marie-Elisabeth
Mme DANET Clothilde

Nicolas VEZIEN, est élu secrétaire.

Convocation du 30 mars 2015

Approbation du procès verbal de la séance précédente
Informations générales et délibérations

Signature des Comptes-rendus des précédents Conseil Municipaux.

FINANCES

ANNE JUBAULT-BREGLER

DÉLIBÉRATION 01/04-04-2015 : demande de subvention FDAIC 2015 vitraux 2^{ème} tranche, voté à l'unanimité

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la rénovation de l'église, il souhaiterait solliciter le FDAIC pour une subvention dans le cadre du patrimoine rural non protégé, pour la 2^{ème} tranche de restauration des vitraux, dont le montant s'élèverait à 13 847,00 € HT

Le conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention à hauteur de 15 % du HT soit un montant de : **2 080,00 €** pour les baies 4,6,8 et 10.

Madame Danièle RYCKEBOER assurera le suivi de cette opération.

DÉLIBÉRATION 02/04-04-2015 : Emprunt de 500 000 € à La Banque Postale, voté à l'unanimité

Le Maire informe le conseil municipal que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 500.000.00 Euros.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de 500 000,00 EUR

14 ans

Financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2029

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

500 000,00 EUR

à la demande de l'emprunteur jusqu'au 29/05/2015 avec
versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel	: taux fixe de 1,38 %	Base de calcul
des intérêts	: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours	
Echéances d'amortissement et d'intérêts	: périodicité trimestrielle	
Mode d'amortissement	: échéances constantes	
Remboursement anticipé	: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle	
<u>Commission</u>		
Commission d'engagement	: 0,20 % du montant du contrat de prêt	

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

La séance est levée à 11 :00